



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Santé mentale en Guadeloupe

Question au Gouvernement n° 1178

Texte de la question

SANTÉ MENTALE EN GUADELOUPE

Mme la présidente . La parole est à M. Elie Califer.

M. Elie Califer . Madame la ministre de la santé, le 3 décembre, le docteur Jean-Michel Gal, psychiatre, a été poignardé par un patient en pleine consultation. Cet assassinat nous rappelle combien la situation de la santé mentale est très préoccupante en Guadeloupe – c'est un euphémisme.

De nombreux rapports soulignent l'urgence d'agir pour améliorer l'accès aux soins psychiatriques et renforcer les équipes de santé mentale.

En Guadeloupe, selon l'enquête de santé européenne de 2019, 16 % de la population présente des symptômes de dépression. Le rapport de la Défenseure des droits fait état d'une augmentation de 12 % des cas de troubles psychiques.

L'isolement lors de la pandémie de covid-19 et la dégradation générale de la situation financière des familles ont accentué les problèmes de santé mentale, avec une augmentation significative des hospitalisations.

Parallèlement, le système de santé mentale est confronté à des défis structurels : insuffisance de structures d'accueil et de médecins, densité de psychiatres deux fois moindre que dans l'Hexagone – 11 psychiatres pour 100 000 habitants contre 22.

La précarité et les troubles psychiatriques sont des facteurs supplémentaires d'insécurité dans notre territoire déjà fortement touché par la violence. En 2025, on a enregistré cinquante-deux homicides en Guadeloupe. Il y a donc urgence.

Face à cette situation dramatique, quelles mesures concrètes comptez-vous prendre pour améliorer l'accès aux soins psychiatriques ? Et, surtout, quelles réponses comptez-vous apporter au plan de sécurisation de la prise en charge qui vous a été adressé par l'établissement public de santé mentale de Guadeloupe ? Je le répète, il y a urgence. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC. – M. Marcellin Nadeau applaudit également.*)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées.

Mme Stéphanie Rist, ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées . Le décès du docteur Gal est évidemment un drame. J'ai adressé mes condoléances à ses proches ainsi qu'à ses collègues.

Vous m'interrogez sur les actions à mener en faveur de la santé mentale en Guadeloupe, où la prévalence des

troubles psychiatriques est particulièrement élevée en raison de facteurs historiques et structurels. Cela implique une pression forte et durable sur les services d'urgences et de psychiatrie.

Dans ce contexte, nous agissons avec détermination pour renforcer l'organisation de la prise en charge en santé mentale et améliorer les parcours de soins.

Sous l'autorité du préfet de région et du directeur général de l'agence régionale de santé, des travaux opérationnels sont engagés. L'objectif est d'améliorer la coordination entre les acteurs, de sécuriser les procédures de prise en charge et d'optimiser l'organisation du transport sanitaire, en particulier dans les situations d'urgence.

Un travail collectif, associant tous les partenaires concernés, est conduit pour fluidifier les parcours – de l'intervention sur la voie publique jusqu'à l'hospitalisation – et pour mieux articuler les réponses entre les services d'urgences et la psychiatrie.

Parallèlement, une action de fond est menée en direction des publics les plus vulnérables, notamment les personnes en grande marginalité : déploiement d'équipes mobiles psychiatrie-précarité, développement de dispositifs d'aller vers, création de lits halte soins santé et de lits d'accueil médicalisés, amélioration de l'accès aux soins et à un hébergement adapté.

Enfin, pour préparer l'organisation des urgences du nouveau CHU de Guadeloupe, nous travaillons sur le projet territorial de santé mentale. L'objectif est clair : renforcer durablement l'offre de santé mentale et mieux répondre aux besoins de la population guadeloupéenne.

Données clés

Auteur : [M. Elie Califer](#)

Circonscription : Guadeloupe (4^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1178

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Ministère attributaire : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 janvier 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 14 janvier 2026